
direction des travaux

service d'urbanisme

service d'architecture

certifié ISO 9001:2000

L a u s a n n e

CONCOURS INTERNATIONAL POUR LA CREATION D'UNE ŒUVRE D'ART EN HOMMAGE A MAURICE BEJART

Sélection 1^{er} tour (27.11.2008)

Rapport du jury



Organisateur de la procédure et maître de l'ouvrage :

Ville de Lausanne
Direction des travaux
Service d'architecture
Rue du Port-Franc 18
CH-1003 Lausanne

TABLE DES MATIERES		Pages
1.	Rappel des principales clauses relatives à la procédure	1
1.1	Conditions de participation et échéances	1
2.	Rappel des objectifs du concours	1
2.1	Objectifs du concours	1
3.	Jury	2
4.	Jugement	2
4.1	Projets rendus	2
4.2	Recevabilité des projets au jugement	2
4.3	Prise de connaissance des projets	2
4.4	Premier tour de sélection	2
4.5	Deuxième tour de sélection	3
4.6	Troisième tour de sélection	4
5.	Levée de l'anonymat	4
6.	Informations sur le 2^{ème} tour et conclusion	5

1. Rappel des principales clauses relatives à la procédure

Le service d'architecture a organisé, pour le compte de la Ville de Lausanne, de la Fondation du Ballet Béjart, de la Fondation Maurice Béjart et de la société des transports publics de la région lausannoise (TL), un concours d'artistes pour rendre hommage à Maurice Béjart et à son œuvre.

La procédure a été lancée le 22 août 2008 par la parution d'une annonce dans la revue Kunstbulletin ainsi que par sa diffusion aux membres et abonnés des revues Visarte et Ph-arts.

Le concours était organisé en deux tours (concours d'idée et concours de projet).

Le délai d'inscription était fixé au 15 septembre 2008 et celui de la remise des projets au lundi 17 novembre 2008.

Le jugement permettant la sélection du 1^{er} tour a eu lieu le 27 novembre 2008 au Forum d'architectures à Lausanne.

1.1 Conditions de participation et échéances

Le concours, international, était ouvert à tous les artistes, qui devaient s'inscrire le 15 septembre 2008 au plus tard.

2. Rappel des objectifs du concours

2.1 Objectifs du concours

Les artistes sont invités à concevoir et créer une œuvre d'art (sculpture, peinture, installation, etc.) qui prendra place dans l'espace de la station « Riponne-Maurice Béjart ».

Elle contribuera à donner à cette station une identité particulière et devra être visible depuis l'espace public (escaliers et mezzanine) traversant la station du nord au sud et d'est en ouest.

L'œuvre devra illustrer l'art de la danse et le mouvement magnifiés par Maurice Béjart dans ses créations.

3. Jury

Président :	M. Daniel Brélaz	syndic de la Ville de Lausanne
Membres :	M. Oscar Tosato	municipal, Ville de Lausanne
	M. Peter Berger	président du Conseil de fondation du Béjart Ballet Lausanne
	M. Gil Roman	président du Conseil de fondation Maurice Béjart
	M. Bernard Fibicher	directeur du Musée cantonal des beaux-arts
	Mme Françoise Jaunin	critique d'art et membre du Fonds des arts plastiques
	M. Etienne Krähenbühl	artiste représentant de Visarte
	M. Luca Merlini	architecte du bureau M+V, merlini & ventura architectes, concepteur de la station
	M. Jean-Luc Mello	représentant de la société exploitante du métro (TL)
Suppléants :	M. Pierre-Alain Bochatay	Ville de Lausanne, service d'architecture
	M. Bertrand Nobs	Ville de Lausanne, service d'urbanisme

M. Gil Roman, absent, a été remplacé par M. Pierre-Alain Bochatay, membre suppléant.

4. Jugement

4.1 Projets rendus

71 inscriptions ont été enregistrées dans les délais impartis par l'organisateur. 41 projets ont été rendus.

4.2 Recevabilité des projets au jugement

Toutes les propositions ont été remises dans les délais.

Quelques informalités constatées lors de l'examen technique préalable ne portaient pas sur des éléments déterminants pour leur appréciation. Par conséquent, toutes les propositions ont été admises au jugement.

4.3 Prise de connaissance des projets

Le jury a pris connaissance individuellement des projets.

4.4 Premier tour de sélection

Les projets ont été examinés de manière globale en référence aux différents critères de jugement, et en particulier :

- L'originalité du projet et sa pertinence en regard du thème principal de la danse et du mouvement ainsi que de l'œuvre de Maurice Béjart
- La qualité d'intégration de l'œuvre dans l'architecture de la station et sa visibilité.

Sur cette base, le jury a retenu les onze projets suivants :

1	Eppur si muove
7	Début
10	Térbétu
17	Le voyage
18	Eh bien dansez maintenant !
19	Maia
23	Fenêtre sur danse
33	L'homme qui danse
36	Réflexion
38	Traces
39	Danse avec les étoiles

4.5 Deuxième tour de sélection

Le jury a procédé à un second tour de sélection en analysant notamment les qualités spécifiques et la potentialité d'évolution des projets.

Suite à cet examen, les projets suivants ont été sélectionnés :

1	Eppur si muove
18	Eh bien dansez maintenant !
19	Maia
23	Fenêtre sur danse
36	Réflexion
39	Danse avec les étoiles

4.6 Troisième tour de sélection

Après ces deux premiers tours, le jury a examiné plus en détail les projets, en tenant également compte des aspects liés aux techniques et matérialisations proposées.

Les 4 projets suivants ont été retenus pour le deuxième tour :

1	Eppur si muove
19	Maia
23	Fenêtre sur danse
39	Danse avec les étoiles

5. Levée de l'anonymat

Il est ensuite procédé à la levée de l'anonymat des auteurs des projets sélectionnés pour le 2^{ème} tour :

1	Eppur si muove	Serge Cantero Pré-du-Marché 37 1004 Lausanne
19	Maia	Daniel Frank Place St-François 12 1003 Lausanne
23	Fenêtre sur danse	Clelia Bettua Avenue d'Ouchy 70 1006 Lausanne
39	Danse avec les étoiles	Pierre-André Gétaz et Bernard Garo Route de l'Etraz 20A 1260 Nyon

6. Informations sur le 2^{ème} tour et conclusion

Enfin, comme annoncé au point 4 du règlement traitant de la forme du concours, les quatre artistes sélectionnés au 1^{er} tour vont concourir avec les quatre artistes invités par le jury pour le 2^{ème} tour, à savoir :

- Madame Monique Frydman, de Paris.
- Madame Carmen Perrin, de Genève.
- Monsieur Felice Varini, de Paris.
- Monsieur Peter Welz, de Berlin.

En conclusion, le jury remercie tous les artistes pour leur engagement, leur recherche et leur créativité.
